



Beaucoup de points d'interrogation sur mon cas attends reponse

Par **sibe**, le **14/11/2008** à **12:19**

ma femme a quitte le domicile conjugal avec mes deux enfants 4ans et 2ans elle n'a jamais travaillé quel droit je peux avoir? mon salaire est de 1029 €/mois combien me coûtera à peu près la pension alimentaire?est ce que je suis obligé de lui verser une indemnité compasatrice?moi j'ai encore des sentiments pour elle mais la situation est invivable si moi je fais la demande de divorser est ce que cela va me porter prejudice?répondez moi au plus vite je suis au fond d'un gouffre merci

Par **domi**, le **14/11/2008** à **13:16**

Bonjour ,

[fluo]alors oui tu va lui donner une penssion 150euros a peu pres par enfants [/fluo] ...faux !!seul le JAF peut décider du montant de la P.A suivant les revenus et les charges de chacun ..Domi

Par **domi**, le **14/11/2008** à **14:00**

Bien sur il y aura sans doute pension , mais on ne peut pas se permettre avancer de chiffre !

Par **Marion2**, le **14/11/2008** à **14:09**

Bonjour sibe,

Vous pouvez entamer une procédure de divorce pour faute. Votre épouse s'est mise dans son tort en quittant le domicile conjugal sans l'accord du JAF.

Quant à la prestation compensatoire, peut-être que votre épouse n'en demandera pas et là aussi, comme pour la pension alimentaire, c'est à l'appréciation du JAF selon vos revenus.

Cordialement.